

VILLE DE ROYAN

Arrondissement  
de  
**Rochefort**

Département  
**Charente-Maritime**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
du Conseil Municipal

Séance du 19 Fév. 1952

OBJET

Indemnité journalière  
aux employés affectés à  
l'entretien des égouts.

52006

Le 19 Février mil neuf cent cinquante deux le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Regazoni, Maire

Etaient présents: M.M. Regazoni, Chedoreux, Lemboulan, Prugnard, Veyssière, Bujard, Dufour, Seugnet, Guillaud, Pérondieu, Main, Cunil, Chennaud, Bouchet, Baudet, Domacq, Cousinat, Pouget

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés:

M. Bujard a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

L'équipement des voies urbaines se poursuit et il devient nécessaire, sinon d'organiser un service des égouts ce qui serait prématuré mais de détacher provisoirement du corps des ouvriers d'entretien de la voie publique, deux employés chargés de nettoyer périodiquement les égouts et les bouches d'égouts.

Compte tenu des indices accordés au personnel titulaire spécialisé dans le service des égouts, du caractère provisoire de l'organisation du service, et de la qualité des employés détachés à ce service, M. l'Ingénieur TPE propose d'accorder à chaque employé une indemnité de 50 francs par jour de travail passé à l'entretien des égouts.

Cette proposition qui a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, est acceptée par le Conseil qui décide que cette indemnité prendra effet au 1er Fév. 1952 et qu'elle sera versée en même temps que le salaire principal.

Les deux agents désignés pour le service des égouts sont  
M. Monard et M. Guitton.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre M. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME:

Le Maire,

POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 20 Mars 1952  
Le Maire,



*Monard*

*Regazoni*